

# Comités du Conseil des gouverneurs



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN**

## COMITÉ DE FINANCE

---

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 22. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Les attributions du Comité de finance sont les suivantes :

- a) étudier et analyser les prévisions budgétaires, proposer à la direction les correctifs et en recommander l'approbation au Conseil des gouverneurs;
- b) établir les paramètres pour les comités de négociations des conventions collectives;
- c) étudier et analyser les diverses conventions collectives négociées pour recommandation au Conseil des gouverneurs;
- d) établir et approuver les conditions d'emploi, les échelles de salaires et les niveaux d'augmentation des salaires du personnel non syndiqué;
- e) entériner les engagements majeurs pour l'achat de biens et de services, dans les limites des budgets approuvés par le Conseil des gouverneurs.

NOMBRE : 5 membres du Conseil des gouverneurs.

QUORUM : 3 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<b>Doucet</b> , Edith .....	Présidente du CGV	D'office
<b>Frenette</b> , Denise .....	Membre du CEX, élue par le CEX	2021 03 – 2024 03
<b>LeBreton</b> , Samuel.....	Membre externe <sup>1</sup> du CGV, élu par le CGV	2020 09 – 2023 09
<b>Prud'homme</b> , Denis .....	Recteur et vice-chancelier	D'office
<b>Thériault</b> , Chantal .....	Membre externe <sup>1</sup> du CGV, élu par le CGV	2019 12 – 2022 12
<u>présidence<sup>2</sup></u>		

---

<sup>1</sup> Qui n'est ni employée ou employé, ni étudiante ou étudiant de l'Université

<sup>2</sup> Le Conseil des gouverneurs nomme la présidence parmi les membres externes du Conseil

## COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE

**NATURE :** Le Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure est un comité permanent qui relève du Conseil des gouverneurs. Les décisions du Comité sont sans appel. Cf. Article 95 *Statuts et règlements*.

**MANDAT :** Plus concrètement, le Comité entend et tranche en appel tout grief déposé par une étudiante ou un étudiant à la suite de son exclusion, de sa suspension ou de sa non-réadmission en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale.

**REMARQUES :** Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, pour quelque raison que ce soit, doit se désister.

**NOMBRES :** 5 membres

**QUORUM :** 4 membres

**DURÉE DU MANDAT :** Indéterminée; le mandat des membres nommées prend fin dès qu'il y a perte de qualité.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
<del><b>Bossé, Étienne</b>.....</del>	<del>Membre du CGV<sup>1</sup>, élu par le CGV</del>	<del>Indéterminée</del>
<b>Chiasson, Marc-Antoine</b> .....	Membre du CGV <sup>1</sup> , élu par le CGV	Indéterminée
<b>Doucet, Edith</b> <u>présidente</u> .....	Présidente du CGV qui assume d'office la présidence	D'office
<b>Doumbia, Kassim</b> .....	Membre du CGV <sup>1</sup> , élu par le CGV	Indéterminée
<b>LeBreton, Samuel</b> .....	Membre du CGV <sup>1</sup> , élu par le CGV	Indéterminée

<sup>1</sup> Membre du Conseil des gouverneurs (excluant les employées, employés, les étudiantes, étudiants de l'Université).